

noyau secondaire est formé par la pullulation d'une cellule émanée de la tumeur primitive.

5. La contagion du cancer est possible, et peut s'expliquer par la greffe d'une cellule cancéreuse sur un organisme sain.

6. Les faits cliniques de contagion ou d'épidémie cancéreuses ne sont pas assez probants pour faire considérer cette propriété des lésions néoplasiques comme prouvée.

Ces dernières conclusions peuvent paraître contradictoires : l'auteur veut dire, sans doute, que l'hypothèse de la contagion, tout en étant vraisemblable et scientifiquement possible, n'est pas encore suffisamment prouvée par l'observation clinique.

La thèse de M. Fabre montre tout au moins qu'à défaut de preuves irrécusables, il y a de fortes présomptions établissant la transmissibilité des affections cancéreuses.

---

#### LES MERES ALBUMINURIQUES DOIVENT-ELLES ALLAITER LEURS ENFANTS ?

Chez une albuminurique, lorsque après l'accouchement, l'albuminurie persiste, il est habituel de conseiller de cesser l'allaitement. Cependant Budin et Chavanne ont relaté des cas où la conduite contraire a pu être suivie sans inconvénients pour la mère et l'enfant.

Commandeur ayant eu, il y a deux ans, l'occasion d'observer la femme d'un médecin, albuminurique au cours de sa grossesse avec persistance de l'albuminurie après l'accouchement, essaya, mais en vain, de faire cesser l'allaitement maternel, et pourtant l'enfant se développa bien.

A la suite de cette constatation, il laissa allaiter leur enfant à des albuminuriques de la grossesse et à des albuminuriques antérieures à la grossesse.

Les résultats de ces expériences permettent de formuler les trois propositions suivantes :

1. L'allaitement n'est pas un obstacle à la disparition de l'albumine ;
2. L'albuminurie peut persister un certain temps sans dommage pour la mère et l'enfant ;
3. L'albumine peut persister longtemps et disparaître.

L'auteur formule les conclusions suivantes :